



NOTE DE SYNTHÈSE N°13

OBJET : COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)-CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE ET D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE

RAPPORTEUR : Christian GUIHERMET

EXPOSÉ

La société publique locale (SPL) AGATE, dont la commune de Poulx est actionnaire exerce pour le compte de la collectivité, le projet de construction d'une médiathèque et d'une salle socioculturelle.

Ainsi, la SPL doit annuellement rendre compte de l'activité sur l'année écoulée.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi N°85-704 du 12 Juillet 1985,
Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 6 décembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le CRAC relatif à la construction d'une médiathèque et d'une salle socioculturelle.